



Carte de séjour passeport talent renouve

Par **Yortch**, le **07/02/2019** à **12:29**

Bon jour,

Je suis Mexicaine et j'ai été embauchée par une entreprise française en 2017. Cette entreprise a traité mon permis de travail et, à mon arrivée en France, je me suis rendue à la préfecture de police pour traiter mon visa ainsi que celui de ma femme et de mes deux enfants. J'ai Titre de séjour, date et lieu de délivrance a la préfecture de police à paris 13/09/2017, valable jusqu'au 12/09/2021, nature du titre carte de séjour pluriannuelle, passeport talent carte bleue européenne exercice d'une activité salaire.

J'ai démissionné de cette entreprise à 9 mois et changé de travail. J'ai commencé mon contrat avec la nouvelle société le 06/11/2018. Ma question concrète est de savoir quand je devrai renouveler mon visa et celui de ma famille en 2021, j'ai vérifié les documents demandés sur le site Web de la préfecture : le document cerfa 15615-01. Dois-je présenter ce document même s'il s'agit d'un renouvellement de visa ? Mon employeur actuel est-il celui qui doit le remplir ? J'ai tout en ordre d'une manière légale, je paie des impôts, j'ai la sécurité sociale et ils déduisent les impôts de mes paiements.

Merci beaucoup